



En 2013, le seuil de 15 000 décès est franchi en Alsace

En 2013, le solde naturel poursuit son repli en Alsace. Il reste positif, les naissances dépassant les décès de 6 500 personnes. 21 750 naissances ont été domiciliées dans la région, une stabilité après deux années de recul. Le nombre de décès a continué à progresser, à un rythme néanmoins plus faible qu'en 2012. Il dépasse le seuil de 15 000 pour la première fois depuis 1986. Le nombre de pactes civils de solidarité continue de se rapprocher de celui des mariages.

Sylvie Grcic, Béatrice Neiter

Au 1^{er} janvier 2014, l'Alsace compte 1 868 800 habitants, soit 2,8 % de la population française. Depuis 2007, la population alsacienne a progressé de 3,2 ‰ en moyenne annuelle, soit moins rapidement que celle de la métropole (+ 4,9 ‰), une croissance restant plus soutenue que dans les régions proches de Franche-Comté (+ 2,5 ‰), de Lorraine (+ 0,4 ‰) et de Champagne-Ardenne (- 0,1 ‰). Au cours des décennies 1990 et 2000 l'évolution était plus marquée, avec une croissance annuelle moyenne de 6,8 ‰ et de 5,7 ‰, puis le rythme s'est ralenti dès 2008, année de la crise économique.

L'Alsace affiche un solde naturel positif de quelque 6 470 personnes en 2013, le nombre de naissances étant plus élevé que celui des décès (*figure 1*). Il s'inscrit en baisse de 5,2 % par rapport à l'année précédente, du fait d'une augmentation du nombre de décès plus rapide que l'évolution du nombre de naissances.

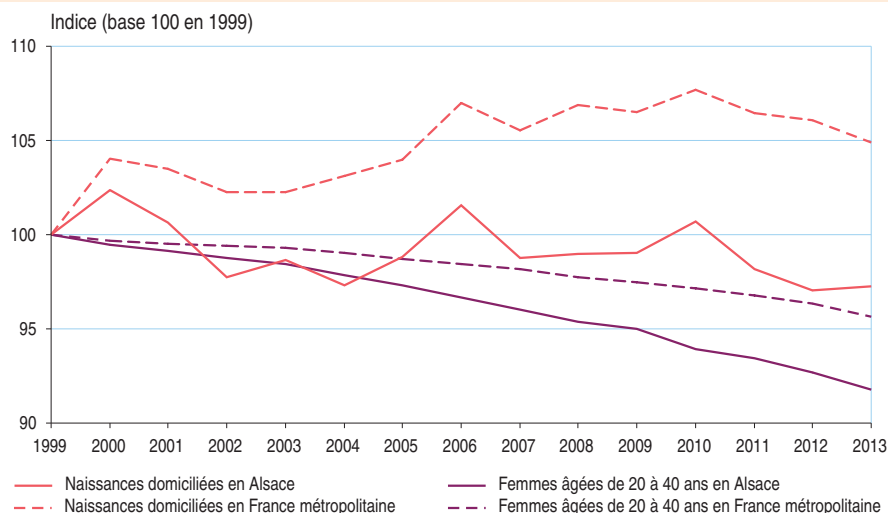
1 Principaux indicateurs démographiques en Alsace

Indicateurs	2010	2011	2012	2013 (p)
Bas-Rhin				
Population au 1 ^{er} janvier	1 095 905	1 099 269	1 104 667	1 107 577
Naissances	13 344	13 030	12 895	13 043
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)	12,2	11,8	11,7	11,8
Décès	8 439	8 258	8 601	8 820
Taux de mortalité (pour 1 000 habitants)	7,7	7,5	7,8	8,0
Solde naturel	4 905	4 772	4 294	4 223
Taux d'accroissement naturel (pour 1 000 habitants)	4,5	4,3	3,9	3,8
Haut-Rhin				
Population au 1 ^{er} janvier	749 782	753 056	755 202	756 923
Naissances	9 177	8 927	8 818	8 713
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)	12,2	11,8	11,7	11,5
Décès	5 989	5 988	6 284	6 466
Taux de mortalité (pour 1 000 habitants)	8,0	7,9	8,3	8,5
Solde naturel	3 188	2 939	2 534	2 247
Taux d'accroissement naturel (pour 1 000 habitants)	4,2	3,9	3,4	3,0
Alsace				
Population au 1 ^{er} janvier	1 845 687	1 852 325	1 859 869	1 864 500
Naissances	22 521	21 957	21 713	21 756
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)	12,2	11,8	11,7	11,7
Décès	14 428	14 246	14 885	15 286
Taux de mortalité (pour 1 000 habitants)	7,8	7,7	8,0	8,2
Solde naturel	8 093	7 711	6 828	6 470
Taux d'accroissement naturel (pour 1 000 habitants)	4,4	4,2	3,7	3,5

(p) : provisoire.

Source : Insee, recensements de la population, estimations de population, État civil.

2 Un nombre de naissances stable en Alsace mais une diminution du nombre de femmes en âge de procréer



Source : Insee, État civil.

Stabilité de la fécondité et de la natalité

Au courant de l'année 2013, 21 750 enfants ont vu le jour en Alsace, une situation stable après le recul observé les deux années précédentes (figure 2). Les naissances alsaciennes représentent 2,7 % des naissances métropolitaines, ce qui est cohérent avec le poids démographique de la région.

Avec 11,7 naissances pour mille habitants en 2013, le taux de natalité de la région est stable par rapport à l'année précédente. Il est en baisse de 2,2 points depuis 1975. Ce repli est plus prononcé qu'en France métropolitaine, où le taux de natalité perd 1,9 point sur la même période, s'établissant à 12,2 naissances pour mille habitants en 2013. La diminution de la part des femmes en âge de procréer dans la population totale alimente cette baisse.

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'établit à 1,83 enfant par femme en 2013 (+ 0,01 point). S'il ne permet pas à la région d'assurer le renouvellement des générations, il est quasi-stable depuis trois ans et a retrouvé le niveau du début des années quatre-vingt, après un creux atteint en 1994. En métropole l'indice est repassé, en 2012 et en 2013, très légèrement sous la barre des 2 enfants par femme, mais reste très au-dessus du niveau alsacien. La région a l'une des fécondités les plus faibles du pays, devant la Lorraine (1,80), l'Aquitaine (1,79), le Limousin (1,78) et la Corse (1,51). Les femmes des régions de la façade Nord-Ouest et Sud-Est sont les plus fécondes - Nord-Pas-de-Calais (2,11), Pays de la Loire et PACA (2,07).

Le taux de fécondité des Alsaciennes âgées de 20 à 29 ans est stable en 2013 : 8,3 enfants pour 100 femmes. Depuis cinq ans, ce taux est inférieur à celui des générations précédentes (30 à 39 ans) : 8,9 enfants pour 100 femmes. Depuis 1975, le taux de fécondité des plus jeunes a, en effet, diminué de 30 % tandis qu'il a progressé de 85 % pour les 30-39 ans. Les variations sont plus amples en métropole où le taux des plus jeunes perd 32 % tandis que celui des plus âgées double sur la même période, s'établissant respectivement en 2013 à 8,7 enfants et 9,9 enfants pour 100 femmes.

L'âge moyen des mères à l'accouchement atteint 30,1 ans en Alsace en 2013, et 30,2 ans en métropole, poursuivant sa tendance à la

hausse. Il varie pour la province de 29,3 ans en Nord-Pas-de-Calais à 30,5 ans en Rhône-Alpes. L'Île-de-France se démarque avec 31,4 ans.

Stabilité de l'espérance de vie des hommes

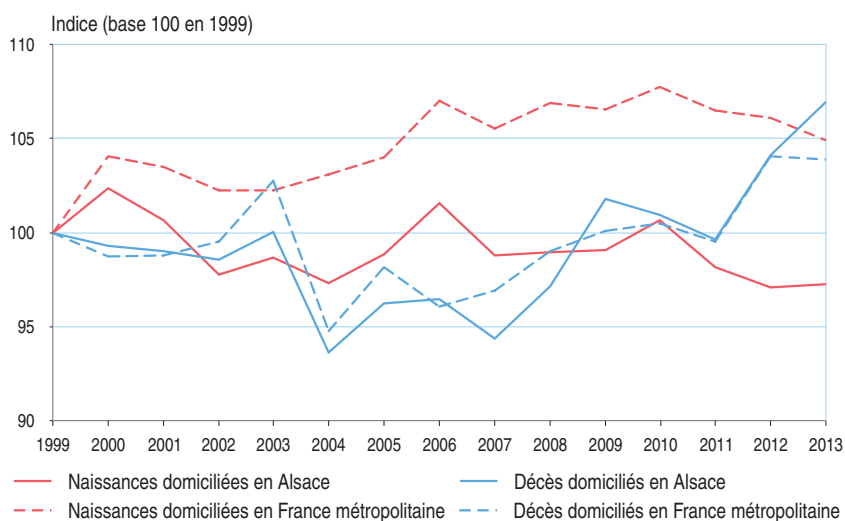
Le nombre de décès domiciliés en Alsace a progressé de 2,7 % en 2013, dépassant le seuil de 15 000 décès annuels pour la première fois depuis 1986 (figure 3). Sur l'année, le nombre de défunts de la métropole reste stable (- 0,2 %).

La population âgée de plus de 60 ans augmente dans toutes les régions métropolitaines (figure 4) et l'Alsace occupe le 2^e rang avec + 2,5 % en 2013 derrière les Pays de la Loire (+ 2,6 %). Le Limousin est en dernière position du classement (+ 1,3 %). Depuis 1990, la part de cette tranche d'âge dans la population régionale a gagné 6 points, au détriment des moins de 20 ans (- 4 points).

L'espérance de vie à la naissance pour les hommes fait une pause en 2013 (79,0 ans) après avoir gagné un peu plus de deux mois l'année précédente. Elle se maintient à 84,4 ans pour les femmes depuis trois ans. Sur l'ensemble de l'Hexagone, les hommes gagnent 3,6 mois d'espérance de vie et les femmes 2,4 mois en un an (figure 5).

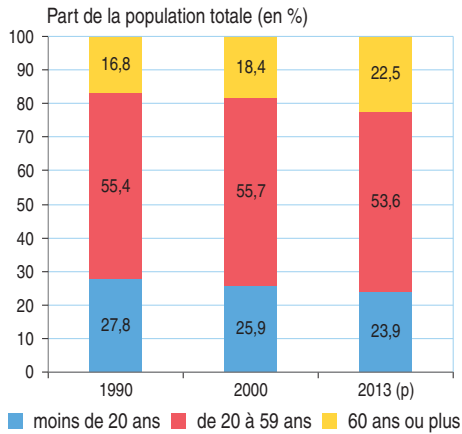
L'espérance de vie des hommes en Alsace se situe au-dessus de la moyenne métropolitaine (78,8 ans), au 6^e rang derrière l'Île-de-France et les régions du Sud

3 Contrairement à la France métropolitaine, les décès progressent en Alsace en 2013



Source : Insee, État civil.

4 Augmentation des plus de 60 ans en Alsace au détriment des plus jeunes



(p) : provisoire.
Source : Insee, estimations de population.

(Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, PACA et Aquitaine). Pour les femmes, l'Alsace se place en 17^e position, en-dessous de la moyenne métropolitaine (85,0 ans).

Moindre progression du PACS

En 2013, 6 900 mariages ont été célébrés en Alsace. La loi de mai 2013 ouvre la possibilité du mariage aux personnes de même sexe, ce qui représente 160 unions en Alsace - deux tiers de couples d'hommes pour un tiers de couples de femmes. Le mariage de personnes de sexes différents est en recul de 5,4 % en 2013 après une hausse de même niveau en 2012. L'évolution est similaire au niveau national (- 6,0 % en 2013). Le nombre de mariages de personnes de sexes différents est en baisse depuis l'an 2000 de 25 % en Alsace, soit légèrement plus qu'en France (- 24 %).

En moyenne, l'âge des hommes au mariage est plus élevé que celui de leurs conjointes

(respectivement 36 ans et 33 ans), en augmentation d'un an pour l'un et l'autre par rapport à 2012.

Les tribunaux de grande instance alsaciens ont prononcé près de 3 800 divorces en 2013. Le nombre de ruptures d'unions est en légère hausse (+ 0,7 %) après le fort recul de l'an passé (- 7,2 %). Au niveau national, le nombre de divorces diminue de 2,5 % en 2013 après - 3,3 % en 2012. La même année, 55 divorces sont prononcés pour 100 mariages en Alsace (pour 52 en France).

En 2013, quelque 5 400 pactes civils de solidarité (PACS) ont été conclus en Alsace, et environ 2 000 ont été rompus. Le nombre de PACS signés dans la région augmente de moins en moins vite (+ 12 % en 2012, et + 9 % en 2013), contrairement aux dissolutions, en forte hausse cette année (+ 17 %). C'est davantage qu'en métropole (+ 5 % de signatures, + 10 % de dissolutions).

Depuis la loi de mars 2011, les déclarations et dissolutions de PACS, initialement enregistrées par les seuls greffes des tribunaux d'instance, peuvent être authentifiées chez un notaire. Au courant de l'année 2013, neuf pactes sur dix ont été signés dans un tribunal de grande instance de la région, un peu plus qu'en moyenne métropolitaine.

Les pactes civils de solidarité séduisent plutôt les jeunes : un tiers des partenaires est âgé de 25 à 29 ans, 52 % ont moins de 30 ans et 71 % ont moins de 35 ans en Alsace. Près de 97 % des PACS ont été conclus entre personnes de sexes différents, proportion proche de la moyenne métropolitaine. ■

Définitions

Le **solde naturel** (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **taux d'accroissement naturel** (ou excédent naturel) est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

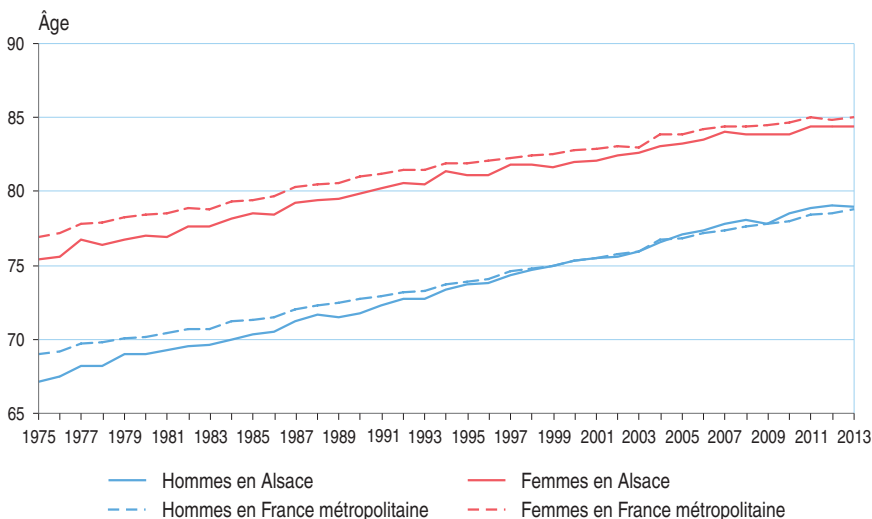
Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âge) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés. Il est parfois exprimé en « nombre d'enfants pour 100 femmes ».

L'**espérance de vie à la naissance** est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Le **taux (brut) de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

5 Pas de gain d'espérance de vie à la naissance en Alsace en 2013



Source : Insee, estimations de population, État civil.

Augmentation plus modérée du nombre de décès en Alsace

En 2013, 15 300 Alsaciens sont décédés, soit 2,7 % des défunts de la métropole. Après une forte augmentation en 2012 de 4,5 %, le nombre de décès domiciliés en Alsace progresse de façon plus modérée en 2013 (+ 2,7 %). La région se situe au 2^e rang des plus fortes hausses, après la Corse (+ 4,0 %), la stabilité prévalant en métropole (- 0,2 %).

L'âge moyen au décès, de 77,2 ans dans la région, est sensiblement inférieur à celui de métropole (77,7 ans). Les hommes décèdent plus tôt que les femmes (73,4 ans et 80,9 ans).

La moitié des défunts domiciliés dans la région a moins de 81 ans, soit 8 années d'écart avec 1975 - la moitié des personnes décédées avait moins de 73 ans. Les 80 ans ou plus représentent près de trois défunts alsaciens sur cinq en 2013 pour moins d'un sur trois en 1975.

L'Alsace a le 3^e taux de mortalité le plus faible des régions

Depuis 1975, le taux de mortalité alsacien a perdu 2,5 points. En augmentation en 2013, il s'élève à 8,2‰, retrouvant son niveau de 1999. Légèrement inférieur au taux de métropole (8,7‰), il place l'Alsace au 3^e rang des régions derrière Rhône-Alpes (7,7‰) et Île-de-France (6,0‰). À l'opposé, la région ayant le taux de mortalité le plus élevé est le Limousin (12,3‰).

Mais à structure de population identique à celle de la métropole, l'Alsace présenterait un taux de mortalité ainsi standardisé plus élevé (9,1‰), la plaçant cette fois au-dessus du niveau national.

Les moins de 30 ans plus souvent décédés sur la voie publique

En 2013, près de six Alsaciens décédés sur dix le sont dans un établissement hospitalier ou une clinique privée, plus de deux sur dix à domicile ou dans un autre logement, et plus d'un sur dix dans un hospice ou une maison de retraite. Dans la région, les décès ont davantage lieu dans une structure (hospitalière ou maison de retraite) qu'en métropole (+ 3,6 points de pourcentage).

Au-delà de 80 ans, la fin de vie est moins médicalisée : seule un peu plus de la moitié des défunts décède en établissement hospitalier ou en clinique. Cette tranche d'âge reste néanmoins encadrée, un cinquième des défunts étant concerné par une fin de vie dans une structure d'accompagnement (hospice ou maison de retraite).

Les moins de 30 ans, plus souvent victimes d'accidents de la route, sont 7 % à décéder sur la voie ou dans un lieu public. C'est deux fois moins qu'en France métropolitaine.

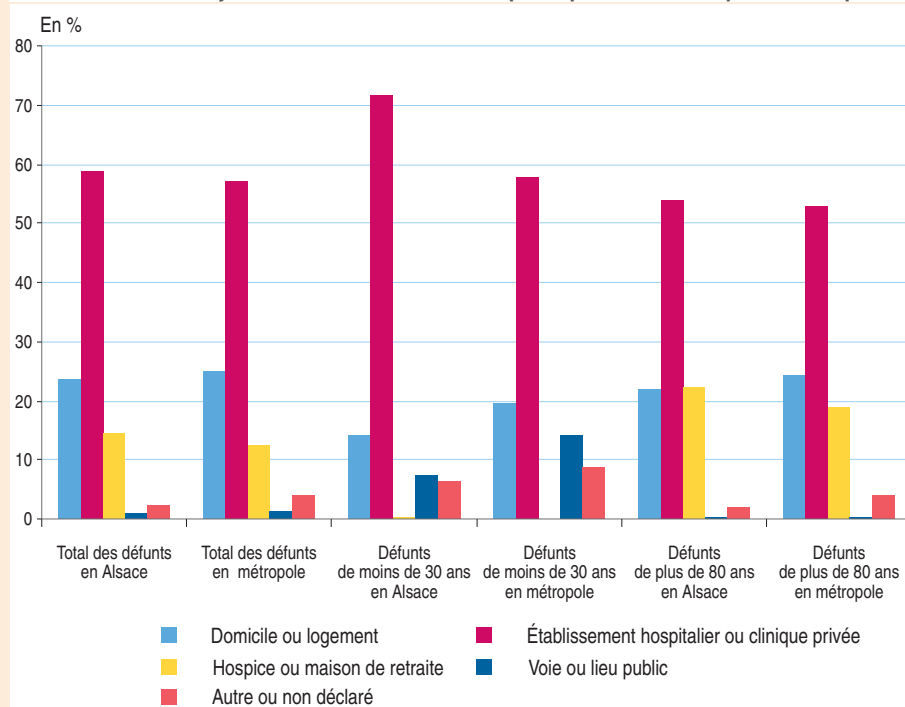
La quasi-totalité des défunts domiciliés en Alsace décèdent dans la région (99 %). Plus de la moitié des autres meurt dans une région limitrophe, en Lorraine (48 %) ou en Franche-Comté (12 %). Vient ensuite l'Île-de-France avec un décès d'Alsacien ayant eu lieu en dehors de la région sur dix.

Trois décès sur dix dus à une tumeur

Selon l'Inserm, plus de la moitié des décès enregistrés en Alsace en 2011 sont dus à une tumeur ou une maladie de l'appareil circulatoire. Les hommes sont plus touchés par les tumeurs (35,0 % pour 25,0 % des décès féminins), tandis que les femmes sont principalement affectées par les maladies de l'appareil circulatoire (29,9 % pour 24,4 % des décès masculins). Les cardiopathies ischémiques (ou maladies coronariennes) ont causé 7,6 % des décès, soit 1,2 point de plus qu'au niveau national. La tumeur du sein est la première cause de décès par tumeur des femmes (4,1 %), légèrement moins qu'en métropole (4,4 %). Les tumeurs malignes du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon ont causé 9,2 % des décès masculins, nettement plus qu'au niveau national (8,6 %).

La très grande majorité des défunts étaient retraités ou inactifs en 2013 (92 %). Parmi les 8 % qui étaient en emploi, les ouvriers représentent 40 % des personnes décédées, ce qui est très supérieur à leur poids dans la population active occupée alsacienne (27 %). À l'opposé, les cadres et professions intellectuelles supérieures forment 15 % des personnes en emploi en Alsace, mais seulement 8 % des décédés actifs.

Deux fois moins de jeunes décédés sur la voie publique en Alsace qu'en métropole



Source : Insee, État civil.

Cette étude a bénéficié des travaux de Madame Zheng Zhu, stagiaire de master de démographie de l'Université de Strasbourg.

Insee Alsace

Cité Administrative
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédacteur en chef :

Jacques Marty

ISSN 2416-7924

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Bellamy V. et Beaumel C., « Bilan démographique 2013 : trois mariages pour deux Pacs », *Insee première* n° 1482, janvier 2014.
- Buisson G. et Lapinte A., « Le couple dans tous ses états : non-cohabitation, conjoints de même sexe, Pacs... », *Insee première* n° 1435, février 2013.
- Bellamy V., « 569 200 personnes décédées en France en 2013 », *Insee Focus* n° 13, octobre 2014.
- Bellamy V., « En 2013, 811 510 bébés sont nés en France », *Insee Focus* n° 9, septembre 2014.



Insee
Mesurer pour comprendre